

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF S'ENGAGE POUR FAIRE PROGRESSER L'INCLUSIVITE DES ASSOCIATIONS

Journée mondiale du bénévolat - Décembre 2020

Le Mouvement associatif promeut un engagement associatif accessible, qui accepte et prend en compte les spécificités de chacun. Partant notamment d'inégalités constatées en matière d'engagement associatif, et pour que l'accès à l'engagement associatif soit effectif pour tous.tes, Le Mouvement associatif considère l'inclusivité comme un axe de travail important et jamais acquis ! Une association n'est pas forcément inclusive par nature, mais elle peut le devenir.

Qu'entend-on par association inclusive ? Une association est inclusive lorsqu'elle est ouverte à toutes les personnes qui expriment l'envie de s'engager dans son projet associatif. Elle accueille la diversité des acteurs qui souhaitent s'engager en adaptant ses pratiques collectives, notamment aux personnes les plus éloignées des démarches d'engagement.

L'inclusivité impacte le projet associatif, la gouvernance et les personnes concernées, ce qui recouvre différents enjeux :

- Ouvrir son projet à tous.tes, en permettant à chacun.e d'y participer et accompagner les parcours d'engagement ;
- Rendre accessibles les postes à responsabilité et au renouvellement des instances associatives ;
- Permettre à chaque individu de pouvoir prendre pleinement part au projet associatif, sans qu'aucune de ses caractéristiques en tant qu'individu ne soit un obstacle ou un frein, même symbolique, dans sa participation au projet, en tant que bénévole, en tant que bénéficiaire ou encore en tant que salarié ;

A travers la présente déclaration, le Mouvement associatif veut affirmer sa position et son **engagement pour faire progresser l'inclusivité des associations**, pour lutter contre les mécanismes d'exclusion qui favorisent les discriminations, pour la promotion des bonnes pratiques permettant aux associations d'être toujours plus inclusives, et avec les associations

1. ENGAGEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS SOUS TOUTES LEURS FORMES :

Que ce soit au sein du projet associatif, dans le cadre de la gouvernance, ou encore avec les personnes concernées, Le Mouvement associatif s'engage à promouvoir auprès des associations, et dans le cadre de l'engagement associatif qu'il soit salarié, volontaire ou bénévole, la lutte contre les discriminations liées à :

- L'origine sociale ou culturelle des personnes et à leur religion, sous toutes leurs formes, et envers toutes les minorités ;

- Au sexe, à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ;
- L'âge, au handicap et aux situations de précarité ou de vulnérabilité qui entraînent une mise à part ;

2. ENGAGEMENT A PROMOUVOIR « LES BONNES PRATIQUES » CONTRIBUTANT A L'INCLUSIVITE DES ASSOCIATIONS :

Que ce soit au sein du projet associatif, dans le cadre de la gouvernance, ou encore avec les personnes concernées, Le Mouvement associatif s'engage à promouvoir auprès des associations, et dans le cadre de l'engagement associatif qu'il soit salarié, volontaire ou bénévole :

- Des « bonnes pratiques » d'inclusion de tous.tes, mais aussi celles encourageant la diversité des origines sociales, ethniques et culturelles, et généralement de toutes les bonnes pratiques œuvrant pour un modèle de société inclusive.
- La promotion de modèle de participation et d'accessibilité du plus grand nombre autour de projets associatifs, via l'ouverture des structures du secteur associatif à tous les publics (et particulièrement à ceux qui n'y ont pas accès), l'accueil de nouveaux bénévoles et l'ouverture à tous.tes des postes à responsabilité au sein des associations.
- La promotion des initiatives de formation des bénévoles et des salariés concernés, et la lutte contre les modèles d'exclusion de certaines catégories de personnes en raison de leur âge ou d'un manque de maîtrise d'outils, notamment en ce qui concerne l'exclusion numérique.

3. ENGAGEMENT A PROMOUVOIR LA COLLABORATION ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE L'INCLUSIVITE

Dans une logique d'échange et de partage autour de l'inclusivité, le Mouvement associatif s'engage à promouvoir auprès des associations :

- Le partage de bonnes pratiques et la mise en commun d'informations autour de l'inclusivité dans une logique de coopération entre associations.
- Une logique de partenariats et de collaboration avec les administrations, notamment la DILCRAH.
- De façon générale, la mise en avant de la collaboration et de la progression globale du secteur associatif en matière d'inclusivité.